





Règlement de la Vente aux Enchères de vins, de bières, jus de fruits Samedi 23 novembre 2024 – salle des fêtes de St Martin à partir de 16h

N° d'accréditation de la manifestation TELETHON sur Saint Martin sur le Pré : 051 E 302

La Vente aux Enchères de Vins, champagne, bières, jus de fruits au profit de l'AFM TELETHON aura lieu à la salle des fêtes à partir de 16h, sous la direction de notre commissaire-priseur.

La liste des donateurs et des bouteilles présentées à la vente est annexée.

- La mise à prix est déterminée sur la base de 90% du prix départ de cave.
 Mise à prix arrondie. Les mises à prix des lots sont comprises entre 9 € et 94 €.
- La vente a lieu aux enchères publiques, au plus offrant majeur et au dernier enchérisseur.
- A la fin de chaque enchère, le dernier offrant se verra remettre un reçu. L'acquéreur aura la possibilité de partir avant la fin de la vente. Un registre sera tenu pour l'enregistrement de son règlement, les modalités de retrait de ses enchères lui seront communiquées. Aucun retrait ne peut être effectué pendant les enchères.
- o Aucun frais n'est ajouté au montant de l'enchère finale.
- Ne s'agissant pas d'un don sans contrepartie, ce règlement ne bénéficie pas de reçu fiscal et ne donne donc pas droit à réduction d'impôts.
- Tout lot non adjugé ou non retiré sera vendu ultérieurement au profit de l'AFM TELETHON.
- Tout paiement doit être établi par chèque à l'ordre de l'AFM TELETHON.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

Tout complément d'information disponible par mail à l'adresse suivante : vinethon51@gmail.com

Nos actualités sur notre page Facebook: https://www.facebook.com/VINETHON51520/